

Datum: 04.04.2014

LA LIBERTÉ
QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG



**UNI
FR**

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'425
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 377.021
Abo-Nr.: 1086479
Seite: 9
Fläche: 81'309 mm²

Les experts freinent les patrons

FISCALITÉ • Des économistes de l'Université de Fribourg examinent la réforme cantonale à venir de l'imposition des entreprises. Attention à l'équilibre budgétaire, préviennent-ils.



Mark Schelker et Thierry Madiès, professeurs à l'Université de Fribourg, estiment qu'une baisse drastique de l'impôt sur le bénéfice est une stratégie dangereuse. VINCENT MURITH

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Medienbeobachtung
Medienanalyse
Informationsmanagement
Sprachdienstleistungen

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
Tel. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Argus Ref.: 53389338
Ausschnitt Seite: 1/3



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'425
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

GUILLAUME MEYER



«L'idée d'appeler la Confédération à la rescousse n'est que de la poudre aux yeux» BERNARD DAFFLON

Baisse drastique de l'impôt sur le bénéfice, création de nouvelles niches fiscales: le cocktail prôné par le patronat pour les entreprises fribourgeoises a-t-il le bon dosage? A l'Université de Fribourg, la question fait cogiter les spécialistes. A commencer par Mark Schelker, le nouveau titulaire de la chaire de finances publiques, qui affiche un certain scepticisme. L'expert craint qu'une baisse fiscale importante, qui verrait par exemple le taux ordinaire passer de 19,6% à 15%, ne s'accompagne pas de coupes budgétaires suffisantes pour maintenir le ménage public à flot.

«Tout miser sur l'effet marketing d'un taux attractif, censé drainer de nouvelles implantations, est une stratégie dangereuse», estime le professeur. «Si les arrivées d'entreprises sont en deçà des attentes et que les mesures d'économies budgétaires sont insuffisantes, le canton devra procéder à des hausses d'impôts qui lui feront perdre toute crédibilité.» Mark Schelker plaide pour un taux d'imposition unique à l'ensemble des entreprises, avec des exceptions limitées au maximum et des sacrifices budgétaires proportionnels au niveau d'attractivité souhaité.

Miser sur l'éducation

Un taux unique et l'abandon des régimes de faveur: c'est également la potion que préconise Thierry Madiès, professeur d'économie internationale et spécialiste de la concurrence fiscale. «En Suisse comme ailleurs, la multiplication des exonérations biaise la concurrence fiscale car

elle rend les comparaisons des systèmes plus difficiles», explique-t-il. L'expert déconseille à Fribourg d'opter pour une baisse agressive du taux ordinaire: «Des études menées à l'étranger ont montré qu'une telle stratégie n'est pas forcément payante en termes d'implantations.»

Pour Thierry Madiès, d'autres facteurs pèsent davantage que la fiscalité dans les décisions d'implantation: partant, Fribourg aurait davantage intérêt à miser sur les infrastructures, le niveau d'éducation ou le développement d'un «cluster» (pôle de compétence) pour se différencier. «C'est le meilleur moyen d'éviter d'entrer dans une concurrence très coûteuse», juge-t-il. L'impôt sur les entreprises joue évidemment un rôle important, mais au demeurant, «l'impôt sur les personnes physiques pèse tout autant dans les décisions d'implantation».

C'est bien là le problème, car le canton pourrait théoriquement compenser les pertes fiscales sur les entreprises en sollicitant davantage les personnes physiques. «Mais ce ne serait tout simplement pas équitable, et donc inacceptable», estime Bernard Dafflon, professeur émérite de finances publiques. «En Suisse, la tendance est à la baisse depuis 25 ans, tant pour l'impôt sur le

revenu que pour l'impôt sur le bénéfice. Face à l'obligation d'équilibrer leurs comptes, cantons et communes

compensent avec l'augmentation des redevances d'utilisation pour l'eau

potable, les ordures, les crèches...»

L'alternative serait d'appeler la Confédération à la rescousse pour maintenir le ménage cantonal à flot, comme l'exige la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Mais cette proposition n'est que de la poudre aux yeux, selon l'économiste: «Mise à contribution, la Confédération devrait faire des économies ailleurs, en réduisant des prestations ou en reportant des charges sur les cantons: elle doit en effet respecter l'exigence constitutionnelle d'équilibre et n'a pas la capacité d'augmenter les impôts sans passer devant le peuple, les taux maximaux étant inscrits dans la Constitution. Au final, on n'aura fait que repousser le problème de quelques années.»

Procéder en deux temps

Alors, que faire? Pour Bernard Dafflon, il faut procéder en deux temps. D'abord, abolir les statuts fiscaux contestés pour mettre l'ensemble des entreprises sur un pied d'égalité. L'abandon des régimes de faveur pour les holdings et les sociétés de domicile, qui seraient imposées au taux ordinaire, permettrait de dégager des ressources pour, ensuite seulement, baisser l'impôt sur le bénéfice de toutes les personnes morales. La diminution pourrait aller jusqu'à deux points d'impôt sans pénaliser les finances publiques, selon l'économiste.

A moins que l'abandon des régimes spéciaux ne pousse à l'exil une partie de ses bénéficiaires? Bernard Dafflon fait remarquer que le canton de Neuchâtel, qui s'est déjà prêté à l'exercice, n'a pas connu «un exode massif et insupportable des dites sociétés». |



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'425
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 377.021
Abo-Nr.: 1086479
Seite: 9
Fläche: 81'309 mm²

DES ANNONCES EN MAI

Au grand dam de l'économie locale, le Conseil d'Etat tarde à préciser ses intentions en matière de fiscalité des entreprises. La Direction des finances de l'Etat de Fribourg répond qu'elle attend des clarifications de la Confédération pour prendre position. Le grand argentier Georges Godel devrait s'exprimer début mai, indiquent ses services. Une fois définie, la réforme devrait être mise en œuvre par étape à l'horizon 2017-18. Le frein à l'endettement, qui garantit l'équilibre budgétaire, limite évidemment la marge de manœuvre du canton.

Pour l'heure, le Conseil d'Etat s'est borné à déclarer qu'il «envisage une diminution du taux effectif de l'impôt sur le bénéfice pour toutes les personnes morales», sans préciser l'ampleur de la baisse. A 19,6%, ce taux s'inscrit actuellement dans la moyenne des cantons. Le gouvernement s'apprête également à supprimer les statuts spéciaux, contestés par l'Union européenne, qui permettent à 1700 holdings et sociétés mixtes ou de domicile de payer grosso modo la moitié moins d'impôts. En riposte, il veut introduire de nouveaux régimes de faveur. GM

REPÈRES

Taux d'imposition du bénéfice

- > **19,6%** dans le canton de Fribourg (21,9% en 2006)
- > **22,8%** dans le canton de Vaud (23,5% en 2006)
- > **17,9%** en moyenne en Suisse, selon l'étude «Swiss Tax Report 2014» publiée mercredi par KPMG

Les champions

- > **12,3%** dans le canton de Lucerne (18,9% en 2006)
- > **12,5%** en Irlande

Les cancrs

- > **24,1%** dans le canton de Genève (24,2% en 2006)
- > **33,3%** en France
- > **33,9%** en Belgique